

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Henri POUSTIS, Maire de la commune de Castétis, certifie :

➤ **avoir fait afficher le 14 juin 2021, dans la forme ordinaire:**

- La délibération de prescription de la première modification simplifiée du Projet de Plan Local d’Urbanisme

➔ à la mairie, sis 21 Route du Clamondé 64300 CASTETIS,

➤ **avoir fait afficher le 25 mars 2022, dans la forme ordinaire :**

- l’avis de mise à disposition au public du dossier de projet de première modification simplifiée du Plan Local d’Urbanisme (PLU) de CASTETIS

➔ à la mairie, 21 Route du Clamondé 64300 CASTETIS, ainsi que sur les emplacements suivants :

- sur la porte de la salle du Conseil Municipal (21 Route du Clamondé 64300 CASTETIS)
- à la communauté de communes de Lacq-Orthez - rond-point des chênes – 64150 MOURENX

➤ **avoir fait publier le 23/03/2022, dans le journal local suivant : La République**

- l’avis de mise à disposition au public du dossier de projet de première modification simplifiée du Plan Local d’Urbanisme (PLU) de Castétis

➤ **avoir fait mettre en ligne, le 04 avril 2022, sur les sites Internet de la commune de Castétis et de la communauté de communes de Lacq-Orthez :**

- les deux documents sus visés

Pour faire valoir ce que de droit,

Castétis, le 04 avril 2022

Le Maire, Henri POUSTIS

